



COMMISSION SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

PV d'après Assemblée Générale Elective
du Samedi 17 Octobre 2020 à Villeneuve d'Ascq (59650) Ascotel



P.V. n°02

Présents :

M. LENOIR Jérémy (Président), MM. DECRIEM Pascal, KETELERS Pierre-Olivier, LECLERC Quentin.

Excusés :

Mme BRUNEL Juliette, MM. FORNET Régis, KESTELOOT Pierre, SCHRYVE Olivier.

La mission de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales (CSOE) étant expliquée dans l'article 16 des statuts du District, les membres présents de la commission sont arrivés sur place avant les clubs pour procéder aux diverses vérifications.

Thierry Hocquaux, Directeur administratif du District, a remis au président de la commission un double des différents documents et listes utilisés par le personnel et les bénévoles pour réaliser les opérations de pointage des clubs.

Chacun équipé d'un badge personnalisé « Membre de la CSOE » afin d'être identifié par les personnes présentes et munis de toutes les informations utiles à la Commission en vue d'accomplir sa mission, les membres, ont surveillé et contrôlé que les différentes étapes du pointage ont bien été réalisées dans le respect des procédures.

Dès leur arrivée, ils ont immédiatement pu constater le respect du protocole sanitaire mis en place avec les bornes de gel hydroalcoolique mises à disposition, le traçage au sol permettant la distanciation, le parcours fléché évitant le croisement des dirigeants, une seule personne par club...

Après avoir effectué tous les contrôles, les membres de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales attestent n'avoir relevé aucune infraction ni irrégularité.

Après avoir obtenu les chiffres de participation des clubs conformes au quorum requis à l'article 12.5.3 des Statuts du District, 166 présents et/ou représentés sur 268 soit 61.94% des clubs, 1729 voix sur 2397 soit 72.13% des voix au total, la CSOE confirme, compte tenu de ces éléments, que l'assemblée générale ordinaire, financière et électorale peut se dérouler et délibérer valablement conformément aux statuts.

Une fois l'assemblée générale électorale ouverte et suivant l'ordre du jour, Jérémy LENOIR intervient au micro au moment de l'élection des membres du comité de direction.

Il rappelle à tous les clubs présents les missions qui incombent aux membres de la CSOE, que lors de la réunion du 10 septembre 2020, les membres de la CSOE s'étaient prononcés sur la recevabilité de la liste « notre ambition commune » portée par M. Cédric Bettremieux.

Il explique avoir contrôlé toutes ces étapes des opérations d'émargement, attestant que les membres de la commission de Surveillance des Opérations Electorales n'ont relevé aucune infraction ni irrégularité.

Il termine en expliquant que le vote va pouvoir avoir lieu après présentation des candidats.

Une fois les membres présentés, il est procédé au vote comme suit :

Votez-vous pour ou contre la liste « notre ambition commune » portée par M. Cédric Bettremieux ?

Pour = 94,04% (1547 voix)

Contre = 5,96% (98 voix)

La liste « notre ambition commune » portée par M. Cédric Bettremieux est élue.

Remarque :

Ayant appris qu'un mail avait été envoyé à l'ensemble des clubs le jeudi précédent l'assemblée générale par le président de la Ligue de Football des Hauts de France, M. Jérémy Lenoir annonce officiellement que sa commission se réunira prochainement afin d'étudier si une suite doit être donnée à ce fait grave et dirigé contre le District, ses clubs, ses licenciés et son processus électoral qui aurait pu empêcher le bon déroulement de cette assemblée générale en influant et provoquant le non-respect du quorum. Cette information a été donnée à l'ensemble des clubs lors de l'intervention de Monsieur Jérémy Lenoir.

Le Président,
Jérémy LENOIR